

REGLEMENT

CONCOURS « #LesSecretsDeDumbledore »

(“Concours”)

En participant au Concours, chaque Participant (tel que défini ci-après) (ou le cas échéant, ses Parents ou son tuteur légal) accepte et s'engage sans condition à respecter les présentes conditions générales (ci-après le "**Règlement**"), et accepte d'être lié par les décisions de l'Organisateur au regard de l'interprétation du présent Règlement et autres décisions relatives au Concours. Les Participants qui ne respectent pas le Règlement ne pourront pas prétendre à remporter de Prix. Veuillez lire ce Règlement attentivement.

1. **Conditions de participation**

Le Concours est uniquement ouvert aux personnes résidant en France métropolitaine âgées de treize ans et plus au premier jour du Concours ("**les Participants** ») titulaires d'un compte TikTok ou Instagram.

Le Concours commence le 15/03/2022 à 00:01 et se termine le 25/03/2022 à 23:59 (heure de France métropolitaine) (ci-après la "**Période du Concours**").

2. **Comment participer ?**

Concours sans obligation d'achat.

Le fait de participer au Concours implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement, et le respect des conditions d'utilisation.

Les Participants peuvent participer au Concours dans les conditions suivantes :

1/ Réaliser une vidéo en s'inspirant des éléments de la campagne diffusés sur les réseaux sociaux et sur le site www.partagetamagie.fr (ci après le « Site Web »)

Les participants s'engagent à posséder les droits, y compris les droits à l'image, sur tous les contenus de leur vidéo. En cas de gain, une preuve de ces droits pourra leur être demandée.

2/ La publier

Soit sur TikTok

en publiant la vidéo accompagnée du hashtag #LesSecretsDeDumbledore. Cette vidéo doit obligatoirement être « publique » et le rester durant toute la durée du concours.

Soit sur Instagram

en publiant la vidéo accompagnée du hashtag #LesSecretsDeDumbledore. Cette vidéo doit obligatoirement être publiée par un compte « public » et il doit le rester durant toute la durée du concours.

(ci-après la "**Participation**").

Les informations concernant les Participants et issues de leurs comptes de réseaux sociaux peuvent être utilisées dans une émission sur Internet, à la radio ou à la télévision et/ou le Site Web et/ou un encart accessible publiquement. L'Organisateur affichera sous la forme de son choix et notamment dans une émission diffusée sur Internet, à la radio ou à la télévision et/ou le Site Web et/ou dans un encart accessible publiquement la vidéo, le pseudo, le prénom et la première lettre du nom des Gagnants et Participants, dans le cadre de la Participation, ce que chaque Participant accepte expressément du simple fait de sa Participation.

Toute autre forme de participation ou toute participation incomplète ne sera pas prise en compte.

Désignation des gagnants

Au terme de la Période de Concours,

1/ Désignation des finalistes

Un jury composé de membres de la société Organisatrice et d'invités sélectionnera les 30 Participations « finalistes » qu'il jugera les plus créatives par rapport au sujet du concours « Partage Ta Magie », parmi les Participations.

Un participant ne pourra avoir qu'une seule de ses participations sélectionnée.

Pour organiser cette sélection, la société Organisatrice contactera durant toute la période de concours certains participants présélectionnés pour la qualité de leur vidéo, par message sur TikTok ou Instagram, suivant la plateforme de participation. Le participant aura 48 heures pour répondre à ce message en communiquant son adresse email, son adresse postale et son n° de téléphone, et pour autoriser la société Organisatrice à utiliser sa vidéo, son image, son pseudo, son prénom et sa ville de résidence s'il est sélectionné pour faire partie des 30 participations finalistes. **Cette autorisation prendra la forme d'un document que le participant devra signer en ligne et communiquer à la société Organisatrice.** A défaut d'une réponse et d'une signature dans les 48 heures, sa participation pourra être retirée de la présélection.

Le 28 mars, la société Organisatrice choisira parmi toutes les vidéos présélectionnées les 30 participations finalistes. Cette date pourra être décalée sous un délai d'un mois maximum.

2/ Désignation des gagnants »

A la suite de cette sélection de 30 « finalistes », le jury sélectionnera :

- le « grand gagnant » qui se verra remettre le prix n°1 du concours comme défini ci-dessous
- 10 « gagnants » qui se verront remettre un des prix n°2 du concours comme défini ci-dessous

La date prévue pour cette sélection est le 28 mars 2022 mais pourra être décalée sous un délai d'un mois maximum.

Les 19 autres participants « finalistes » se verront remettre chacun un prix n°3 du concours comme défini ci-dessous

L'annonce du « grand gagnant » et des autres gagnants pourra être à la radio et/ou sur le Site web et/ou les réseaux sociaux.

La décision de l'Organisateur et des jurys concernant la détermination des Gagnants, et toutes les questions relatives au Concours et aux prix, sera définitive et sans appel.

3. Prix

Les Prix attribués sont les suivants :

Prix n°1 :

> 1 voyage à Londres pour 5 personnes, avec visite privée du Warner Bros. Studio Tour London – Les Coulisses De Harry Potter et un dîner dans le bureau de Dumbledore. (Valeur globale pour le voyage : 50 000€)

Dates du voyage :

Le voyage, pour 5 personnes, aura lieu du 6 au 8 avril 2022. La soirée au Studio Tour aura lieu le 7 avril 2022.

Le gagnant et ses 4 invités devront donc se rendre disponibles pour effectuer le voyage aux dates indiquées. Ils devront également être munis des documents nécessaires pour entrer en Grande Bretagne, en particulier d'un passeport valide. A défaut le voyage ne pourra pas être reporté et sera annulé.

Détail du voyage pris en charge par l'Organisateur :

- Billets de train/avion de partout en France vers Londres – tous les invités doivent partir de la même gare/aéroport
- Transferts une fois à Londres gare/hôtel/Studio Tour – le transfert vers la gare ou l'aéroport en France sera aux frais des participants
- Hébergement à Londres : 2 chambres double / 1 chambre simple avec PDJ
- La visite du Warner Bros. Studio Tour London – Les Coulisses De Harry Potter le 7 avril
- Le dîner dans le bureau de Dumbledore le 7 avril

Notes importantes pour pouvoir profiter du prix :

- Le gagnant devra signer un document d'acceptation du prix remis par la société Organisatrice avant le voyage.
- Au moins l'une des personnes effectuant le voyage doit être âgée de 18 ans ou plus.
- Si le gagnant a moins de 18 ans, l'un des invités devra être un de ses parents ou un responsable légal.
- Il pourra être demandé par l'hôtel une pré-autorisation de carte bancaire ou une caution en cas d'incidents.
- Le gagnant et ses invités sont les seuls responsables de tous les repas et autres dépenses qu'ils effectueront en dehors des dépenses mentionnées dans ce règlement.
- Les gagnants et ses invités devront respecter les règles et restrictions en vigueur au regard du Covid-19 ainsi que les lois sanitaires et restrictions applicables aux voyages, hôtels et activités. Cela pourra inclure sans s'y limiter : des obligations de tests ou preuves de vaccinations.
- Le gagnant et ses invités devront s'assurer à tout moment qu'ils respectent les règles et restrictions pour récupérer le prix.

- A l'exception des seuls invités autorisés à participer dans le cadre du lot, vous ne serez pas autorisé à ajouter des membres de votre famille ou des invités à ce séjour.
- Vos invités ne peuvent pas être sélectionnés au travers d'un autre concours, d'une promotion ou d'un événement commercial. Vous et vos invités devez voyager sur le même itinéraire depuis un aéroport ou une gare partenaire proche de chez vous.
- Une fois sélectionnés, vos invités ne pourront pas être modifiés sans l'accord exprès de Warner Bros., qui pourra accorder ou refuser la demande à sa propre discrétion.
- En raison de l'épidémie mondiale de coronavirus, des restrictions importantes sur les voyages internationaux ont été mises en place par les pays à travers le monde. Les restrictions et recommandations spécifiques varient, mais de nombreux pays ont mis en place des mesures qui limitent les voyages à travers les frontières internationales. Cette situation change et évolue au quotidien. Aucune réservation de voyage ne pourra être effectuée pour les gagnants du concours tant que les restrictions n'auront pas été levées.
- L'attribution de la dotation est conditionnée à la possibilité administrative d'effectuer le voyage. **En particulier, tous les voyageurs devront être munis d'un Passeport valide pour entrer et circuler en Grande Bretagne.**

D'autres règles peuvent être imposées par les autorités françaises ou britanniques, les voyageurs se chargeront d'effectuer toutes les formalités nécessaires si besoin.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les dates ou la composition du voyage comme indiqué au paragraphe 7.

> **+ 2 PLACES DE CINEMA** pour Les Animaux Fantastiques : Les Secrets de Dumbledore valables dans toutes les salles, tous les jours de la semaine. **(Valeur : 20€)**

Du 2^{ème} au 11^{ème} prix :

> **UN LOT DE 3 BAGUETTES OFFICIELLES** : Les baguettes de Dumbledore, de Norbert et de Grindelwald. **(Valeur : 120€)**

> **+ 2 PLACES DE CINEMA** pour Les Animaux Fantastiques : Les Secrets de Dumbledore valables dans toutes les salles, tous les jours de la semaine. **(Valeur : 20€)**

Du 12^{ème} au 30^{ème} Prix n°3

> **2 PLACES DE CINEMA** pour Les Animaux Fantastiques : Les Secrets de Dumbledore valables dans toutes les salles, tous les jours de la semaine. **(Valeur : 20€)**

(ci-après les "Prix").

Les Prix ne seront ni repris, ni échangé contre un autre objet ou prestation, quelle que soit leur valeur et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie en espèce ou par chèque.

Les frais d'expédition de la dotation seront pris en charge par l'Organisateur. Tous les autres frais éventuels liés à l'usage du Prix demeurent à la charge exclusive du Gagnant.

4. **Notification du(es) Gagnant(s)**

Les gagnants seront contactés par email à l'adresse fournie lors de la première prise de contact pour les intégrés à la présélection du jury.

Les Gagnants devront obligatoirement confirmer leur acceptation du Prix par e-mail dans un délai de **48 heures** à compter de la réception de la notification indiquant qu'il a remporté le Prix (ci-après "**E-Mail de Confirmation**").

Les Gagnants devront obligatoirement fournir leur nom complet, numéro de téléphone, adresse pour organiser la remise de leur Prix en réponse à l'E-Mail de Confirmation. L'Organisateur informera les Gagnants du Concours des dispositions relatives au retrait du Prix.

6. L'Organisateur

Le Concours est organisé par **Warner Bros. Entertainment France SAS**, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 320 623 846 dont le siège social se situe au 115/123 Av. Charles de Gaulle, 92525 Neuilly-sur-Seine Cedex (l'“**Organisateur**” ou “**Warner Bros.**”)

Dans le but d'administrer le Concours, l'Organisateur peut faire de la publicité et de la promotion par le biais de l'une de ses agences de communication (“**Agents de Warner**”).

7. Conditions relatives aux Prix

- 7.1 Les Prix sont soumis à disponibilité. L'Organisateur prend des mesures raisonnables pour s'assurer que les Prix seront tels que décrits dans le présent Règlement. Cependant, des événements peuvent rendre la remise du Prix irréalisable ou inappropriée en raison de circonstances imprévues ou de raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur. Dans cette situation, l'Organisateur peut modifier ou faire varier le Prix afin de fournir une alternative raisonnable pour laquelle l'Organisateur ou les parties liées à l'Organisateur ne sauraient être tenus pour responsable.
- 7.2 Aucune substitution sous forme d'argent comptant ou d'avoir n'est possible et les Prix ne sont pas transférables.
- 7.3 Si le Prix implique des déplacements, les Gagnants doivent être âgé(s) de plus de dix-huit (18) ans ou être accompagné(s) durant les déplacements par un parent ou un tuteur légal.
- 7.4 Si un Gagnant (et/ou ses parents ou tuteurs légaux) n'a pas confirmé l'acceptation du Prix dans le délai requis, le Gagnant du Concours se verra automatiquement privé de tout droit de réclamer son Prix.
- 7.5 Si un Gagnant n'est pas éligible à la remise de son prix, par exemple s'il ne fournit pas les informations ou documents nécessaires, ou s'il le refuse, la société Organisatrice gardera le prix concerné et celui-ci ne sera pas attribué.

8. Modifications du Règlement

Sous réserve des lois applicables, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement en informant préalablement les Participants. Dans de telles circonstances, le Règlement mis à jour sera téléchargé et publié sur le Site Web.

Pour tout ce qui concerne l'utilisation du Site Web, il est rappelé que la Politique de confidentialité de Warner Bros. <https://www.warnerbros.fr/legal/politique-confidentialite-cookies> et les Conditions d'Utilisation <https://www.warnerbros.fr/legal/conditions-generales-d-utilisation> accessibles sur ou via le Site Internet sont applicables. Le Règlement prévaut sur toute disposition inconciliable contenue dans les Conditions d'Utilisation ou la Politique de confidentialité affichées sur ou via le Site.

9. Publicités sur les Sites de Réseaux Sociaux

En outre, si le Participant accède et participe au Concours par le biais d'un site de réseau social, chaque Participant accepte de se conformer aux conditions d'utilisation du site, et à sa politique de confidentialité. Il convient de noter que le Concours n'est en aucune façon sponsorisé, approuvé, organisé ou associé à un site de réseau social tiers.

10. Eligibilité des Participations

- 10.1 Les Participations inéligibles ou frauduleuses sont nulles. Tous les Participants seront considérés comme ayant autorisé l'Organisateur ou les Agents Warner à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies dans le cadre de leur participation. Le Gagnant ayant fourni des informations incomplètes, inexacts ou frauduleuses sera automatiquement disqualifié. Toute Participation comportant des propos offensants ou inappropriés sera automatiquement disqualifiée
- 10.2 L'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas de perte, retard ou mauvais acheminement des Participations, de défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, de perte ou d'absence de connexion réseau, de transmission informatique défectueuse, incomplète, tronquée ou différée, ou de toute erreur humaine pouvant survenir lors de la réception ou du traitement des Participations.
- 10.3 Warner Bros. décline toute responsabilité en cas de non-réception d'un e-mail ou d'une Participation, en raison de problèmes techniques ou d'encombrement sur Internet ou tout site Web.
- 10.4 Plusieurs Participations sont autorisées par personne dans la limite des règles définies pour l'utilisation des réseaux sociaux TikTok et Instagram.
- 10.5 Le Concours n'est pas ouvert aux employés ou cocontractants de (i) l'Organisateur (ii) des Agents de Warner (iii) du groupe de sociétés Warner Bros. Entertainment, ainsi que de chacune de leurs sociétés affiliées, filiales, divisions, ou (iv) à des Sites de Réseaux Sociaux, ni à toute personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation ou la conduite du Concours y compris les membres de leurs familles directes.
- 10.6 En cas de litige concernant l'identité de la personne ayant soumis une Participation, cette dernière sera considérée comme étant soumise par la personne au nom de laquelle le compte TikTok ou Instagram est enregistré à la date de ladite soumission.

11. Publicité Post-Concours

Les Gagnants peuvent être invités et accepter de participer à une Publicité Post-Concours à la demande de l'Organisateur. En acceptant les Prix, et dans les limites autorisées par la loi applicable, le Gagnant consent à ce que l'Organisateur puisse utiliser son nom, sa photographie, son image (y compris sa voix), sa ville natale, sa biographie et ses déclarations concernant le Concours ou l'Organisateur et / ou ses produits, ou information dans un but publicitaire, promotionnel et de merchandising, et ce, sans autre contrepartie que le Prix, dans le monde entier et pour la durée légale des droits d'auteur. Les Gagnants accordent l'ensemble des droits permettant d'éditer, modifier, publier et reproduire ces détails.

12. Contenu créé/publié par les Participants dans le cadre du Concours

- 12.1 Si le Concours implique la création ou la mise en ligne de contenu par les Participants, chaque Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage à ce que sa Participation respecte les critères suivants :
- (i) La Participation ne doit pas présenter une personne autre que le Participant, à moins que cela ne soit expressément prévu par le Concours. Si un tiers est représenté la Participation est réputé avoir obtenu son autorisation dans les mêmes conditions que l'article 11 du Règlement
 - (ii) Le Participant figurant dans la Participation doit avoir l'âge minimal requis dans le cadre du Concours.
 - (iii) La Participation ne doit pas comporter d'images, d'éléments ou de documents obscènes, offensants, polémiques, injurieux, diffamatoires, menaçants, illégaux ou inappropriés, et doit être exempte de toute publicité ou marque de tiers.
 - (iv) La Participation doit être une œuvre originale et ne doit pas comporter d'images, de documents ou de droits de propriété appartenant à un tiers (dont de manière non

limitative des copyrights, marques commerciales ou autres droits de propriété intellectuelle). Si un élément est protégé par un droit de propriété intellectuelle, le Participant certifie en être l'unique auteur ou d'avoir obtenu une licence ou autorisation permettant l'exploitation du contenu dans les conditions des articles 11 et 12 du Règlement.

Les Participations ne doivent pas avoir été soumises auparavant à tout autre compétition, exposées ou montrées au public (i.e. divulguées delà du cercle immédiat d'amis et ou de la famille du Participant) par n'importe quel moyen, et être conforme aux consignes de soumission de contenu.

- 12.2 Du simple fait de sa Participation, chaque Participant (ou ses parents ou son tuteur légal) accorde à l'Organisateur ainsi qu'à tout ou partie des membres du groupe de sociétés étendu Warner Bros., et à toute autre partie impliquée dans la conduite du Concours, pendant la durée des droits de propriété intellectuelle sur la Participation, une licence internationale exempte de redevance, entièrement transférable et cessible, lui permettant d'utiliser (et de modifier) la Participation en rapport avec la conduite du Concours ainsi qu'à des fins commerciales et promotionnelles, sous tout format et sur n'importe quel support, média ou télévision sans limitation de reproduction ou de diffusion (qu'il soit ou non déjà inventé) à la seule discrétion de Warner Bros. Les Gagnants (ou ses/leurs parents ou tuteurs légaux) signeront sans délai les documents et prendront les mesures appropriées (et fera en sorte que tout tiers requis en fasse de même), à ses propres frais, pouvant s'avérer nécessaires afin de donner plein effet à l'octroi précédemment énoncé.
- 12.3 Chaque Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage à ce que le Participant ne publie pas, ne charge pas ou ne mette pas à disposition des textes, images, supports audio, vidéos ou autres contenus ou documents quels qu'ils soient, qui sont illégaux ou inappropriés dans le cadre d'un visionnage familial, qui sont exclusivement réservés aux adultes ou qui sont de quelque manière que ce soit offensants, diffamatoires, insultants, dégradants, sexistes, racistes, discriminatoires, obscènes ou violents, qui sont sujets à controverse ou comportent des thèmes ou contenus hors sujet, ou qui peuvent s'avérer préjudiciables pour la réputation de l'Organisateur, de Warner Bros. ou de ses produits et services (ou pour celle de ses sociétés affiliées ou de leurs produits et services, ou de tout Site de réseau social).
- 12.4 Une fois soumises, la Participation pourra être publiée sur le Site Web pendant l'ensemble de la durée du Concours, et le contenu des vidéos, photos, soumissions, chargements et/ou autres informations des Participants (y compris données personnelles) sera accessible et pourra être référencé ou copié depuis l'Internet public. Warner Bros. peut ne pas être en mesure d'empêcher l'utilisation ultérieure de ces données par des tiers sans autorisation, tant pendant la Période du Concours qu'après. Les Participants ne doivent pas inclure dans leur Participation les éléments qu'ils ne souhaitent pas voir diffusés de cette manière.
- 12.5 Warner Bros. se réserve le droit de visualiser la Participation suite à sa soumission, afin de s'assurer de sa conformité aux conditions précédemment énoncées. Si Warner Bros., à sa seule discrétion, détermine que la Participation n'est pas conforme à ces conditions, celle-ci pourra être disqualifiée du Concours, et Warner Bros. se réserve le droit ne de pas rendre la Participation disponible sur le Site Web ou autre, et de supprimer celle-ci, ou les liens ou tout autre moyen permettant d'y accéder, du Site Web ou autre à tout moment sans préavis.

13. Utilisation des informations personnelles

- 13.1 Pour participer au Concours, les Participants (ou leurs parents ou tuteurs légaux) doivent fournir certaines informations sur le Participant via les réseaux sociaux. Warner Bros. y a précisé les informations obligatoires pour pouvoir participer. Warner Bros. les utilisera à des fins d'administration du Concours.
- 13.2 En outre, les données personnelles fournies par le Participant ou en son nom peuvent être transférées aux mêmes fins à des tiers tels que les sociétés affiliées, fournisseurs de services qui peuvent être situés à l'extérieur de l'UE / EEE, des pays où la législation de protection des données diffère des normes de l'UE / EEE. Ces transferts sont opérés en conformité avec la Politique de confidentialité de Warner Bros. (voir ci-dessous 13.4).

- 13.3 Les Participants (ou leurs parents ou tuteurs légaux) sont en droit de s'opposer pour des raisons légitimes au traitement de leurs données personnelles, et d'obtenir l'accès à celles déjà collectées par Warner Bros. Ils peuvent également demander à Warner Bros. de rectifier, compléter, mettre à jour, bloquer ou supprimer les données les concernant qui s'avèrent inexactes, incomplètes, équivoques, obsolètes, ou dont la collecte, l'utilisation, la divulgation ou le stockage est interdit.
- 13.4 Pour une information complète sur les modalités de traitement, veuillez consulter la Politique de confidentialité de Warner Bros. qui s'applique à l'ensemble des données personnelles fournies par le Participant. Cette Politique de protection des données personnelles est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.warnerbros.fr/legal/politique-confidentialite-cookies>

14. Limitation de responsabilité

- 14.1 L'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas d'événement résultant de la connexion du Participant à Internet via le Site Web et/ou résultant de sa Participation au Concours. En particulier, sous réserve de la loi applicable, l'Organisateur et les Agents Warner déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de dommage subi de quelque manière que ce soit par les Participants, leurs équipements informatiques et/ou les données stockées sur ceux-ci, ou leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.
- 14.2 Si pour une quelconque raison le Concours ne se déroule pas comme prévu, à cause d'infection due à un virus informatique, bogues, falsification, intervention non autorisée, fraude, défaillance technique, erreur humaine, ou toute autre cause hors du contrôle de Warner Bros. Telle que guerre, pandémie, mesures d'urgence et susceptible d'altérer ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la conduite appropriée du Concours, Warner Bros. se réserve le droit de disqualifier tout individu qui falsifie le processus, et d'annuler, d'interrompre, de modifier ou de suspendre le Concours, et de laisser l'Organisateur choisir le gagnant dans toutes les Participations éligibles reçues avant l'annulation ou l'interruption du Concours.
- 14.3 En cas de circonstances imprévues, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer ou modifier tout ou partie des conditions du Concours. Dans un tel cas, tout changement de ce type sera publié sur le Site Web et les modifications nécessaires seront apportées à ces conditions.
- 14.4 Le Participant (ou ses parents ou tuteurs légaux) s'engage, dans les limites autorisées par la loi, à dégager et décharger définitivement Warner Bros., et ses sociétés parentes, filiales, cessionnaires et employés, ainsi que toute entité ou personne associée au Concours, de tout ou partie des réclamations, demandes, pertes et responsabilités de quelque nature que ce soit susceptibles de survenir pendant ou à la suite du Concours, y compris de manière non limitative pertes de jouissance, coûts, retards ou toute autre perte ou tort de quelque nature que ce soit provoqués par, attribuables à, découlant de ou en rapport avec les Prix.
- 14.5 Si un tribunal ou une autorité compétente décide que l'une des dispositions du présent Règlement est non valide, illégale ou inapplicable dans quelque mesure que ce soit, celle-ci sera, dans cette mesure uniquement, dissociée du Règlement, qui continuera d'être valide dans les limites autorisées par la loi.
- 14.6 Toute tentative de la part d'un Participant visant à endommager délibérément le Site Web, ou à affecter la conduite légitime du Concours, peut être considérée comme une violation des lois pénales et civiles ; en cas de tentative de ce type, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts à cette personne dans les limites autorisées par la loi.
- 14.7 En cas de force majeure, l'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le Concours sans en indiquer les raisons et sans engager sa responsabilité en conséquence. Le présent Règlement s'appliquera au Concours. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent Règlement à tout moment avant, pendant ou après la Période du

Concours.

L'avenant sera déposé auprès de l'huissier de justice dépositaire du présent règlement.

- 14.8 En participant au Concours, le Participant (ou ses parents ou son tuteur légal) s'engage à libérer de toute responsabilité liée au Concours, tout site de réseau social ayant donné accès au Concours.
- 14.10 Si la loi en vigueur n'autorise pas l'application de tout ou partie de la limitation de responsabilité précédemment énoncée, celle-ci s'appliquera uniquement dans les limites autorisées par la législation applicable.
- 14.11 Le Concours est régi selon les lois applicables en France. Vous consentez et vous vous soumettez par les présentes à la juridiction exclusive des tribunaux français.

15. Publicité du Règlement

Le Règlement du Concours est déposé via www.reglement.net, à la SELARL 812 - HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine, 78000 Versailles

Le Règlement est disponible gratuitement sur le Site Web

16. Pour nous contacter

En cas de questions sur l'administration du Concours et/ou l'exploitation de vos données par Warner Bros., et/ou si vous souhaitez que nous supprimions votre adresse e-mail de nos systèmes suite à votre présélection durant le concours, merci de contacter : European Business and Legal Affairs, Warner Bros., Warner House, 98 Theobald's Road, London WC1X 8WB, téléphone: +(0)20 7984 5400, email: privacy@wb.com.